



DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE
Temporaire
Arrêté C N°29 215 2025 132

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PLOZÉVET :

VU, les articles L 2212-2 et L 2213-2 DU Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le Code de la route,

VU, le Code de la voirie routière,

VU, l'instruction ministérielle sur la signalisation routière du 15 juillet 1974 livre I 8ème partie signalisation temporaire.

Considérant la demande présentée par : L'entreprise JPC RESEAUX-7 rue Albert EINSTEIN 29500 ERGUE GABERIC

Considérant que dans l'intérêt de la sécurité routière, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules au lieu -dit MESPIRIT VC 2.

- **Travaux TELECOM ;**
- **Du 27 octobre 2025 au 25 novembre 2025.**

ARRÊTE

ARTICLE I :

La circulation des véhicules et le stationnement seront réglementés au lieu -dit MESPIRIT VC 2.

ARTICLE II :

Les mesures édictées ci-dessus seront matérialisées par une circulation et signalisation adaptée, manuelle, alternée(B15, C18) dont la mise en place sera assurée par l'entreprise JPC RESEAUX-

ARTICLE III : Les accès à leur propriété par les riverains et les services de sécurité devront être maintenus de jour comme de nuit ;

ARTICLE IV : Les contraventions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements ;

ARTICLE V : Le demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification en saisissant le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. **Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr**

ARTICLE VI :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Maire,
- L'entreprise JPC RESEAUX.
- La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden ;
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN,

À PLOZÉVET, le **16/10/2025**
Pour extrait certifié conforme,
Pour Le Maire, L'Adjoint au maire,
Jean-Claude MARLE

